

Fiches explicatives

1. FAITS SAILLANTS

Le budget de dépenses 2007-2008 du portefeuille « Immigration et Communautés culturelles » est de **111 300 000 \$**, dont 110 600 000 \$ sont alloués au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles et 700 000 \$ au Conseil des relations interculturelles.

Comparativement au budget de dépenses de 2006-2007, il s'agit d'une augmentation de 5 400 000 \$, soit une bonification de 5,1 % de l'enveloppe budgétaire octroyée au portefeuille « Immigration et Communautés culturelles ».

La somme attribuée au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles vise à soutenir les engagements en matière d'immigration, d'intégration et de francisation des nouveaux arrivants, de relations interculturelles et de régionalisation de l'immigration.

L'atteinte des objectifs du Plan stratégique 2005-2008 et du Plan d'immigration du Québec pour l'année 2007 sont les priorités budgétaires du Ministère.

Le budget d'investissements 2007-2008 est augmenté de 1 000 000 \$, passant à **6 700 000 \$**. Ce budget est principalement utilisé par le Ministère pour le renouvellement du parc informatique ainsi que pour le développement en ressources informationnelles. Le budget supplémentaire servira à l'implantation du nouveau système comptable gouvernemental SAGIR.

Programme 1 : Immigration, Intégration et Communautés culturelles

Toutes les activités relatives à l'immigration, à l'intégration, à la francisation, aux relations interculturelles et à la régionalisation, incluant les activités afférentes en matière de planification, de recherche, d'administration et de soutien centralisé sont regroupées dans ce programme.

Le budget additionnel alloué au Ministère en 2007-2008 sera consacré aux services à la clientèle, notamment pour faire face à l'accroissement de la clientèle en francisation découlant de la hausse planifiée des admissions en immigration et à la mise en œuvre d'une offre de service adaptée aux besoins spécifiques.

Programme 2 : Organisme relevant de la ministre

Le Conseil des relations interculturelles a pour mission de conseiller la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles en matière de relations interculturelles et d'intégration des personnes immigrantes en favorisant notamment l'ouverture au pluralisme et le rapprochement interculturel.

L'enveloppe budgétaire du Conseil des relations interculturelles demeure la même en 2007-2008.

Fiches explicatives

2. CRÉDITS 2007-2008

PORTEFEUILLE « IMMIGRATION ET COMMUNAUTÉS CULTURELLES »

CRÉDITS 2007-2008

Programmes	2007-2008			2006-2007	
	Budget de dépenses (000 \$)	Moins : Amortissement (000 \$)	Plus : Investissements (000 \$)	Crédits (000 \$)	Crédits (000 \$)
1. Immigration, intégration et communautés culturelles	110 585,5	2 551,7	6 712,0	114 745,8	108 324,4
2. Organisme relevant du ministre	727,8	8,0	3,0	722,8	721,2
	111 313,3	2 559,7	6 715,0	115 468,6	109 045,6
Moins :					
Crédits permanents				9,6	9,6
Crédits à voter				115 459,0	109 036,0

VENTILATION PAR SUPERCATÉGORIES DU PORTEFEUILLE

Budget de dépenses	2007-2008	2006-2007	%
	(000 \$)	(000 \$)	
Rémunération	58 029,7	56 229,7	3,2
Fonctionnement	23 367,1	19 744,1	18,3
Transfert	29 916,5	29 916,5	0,0
Total	111 313,3	105 890,3	5,1
Effectif total	969	984	(1,5)
Budget d'investissements			
Immobilisations	6 531,0	5 531,0	18,1
Prêts, placements et avances	184,0	184,0	0,0
Total	6 715,0	5 715,0	17,5

Fiches explicatives

PROGRAMME 1 : IMMIGRATION, INTÉGRATION ET COMMUNAUTÉS CULTURELLES

Élément	Budget de dépenses (000 \$)	Moins : Amortissements (000 \$)	Plus : Investissements (000 \$)	Crédits (000 \$)
1. Immigration	3 794,8	0,0	0,0	3 794,8
2. Francisation	51 100,0	0,0	0,0	51 100,0
3. Intégration, Régionalisation et Relations interculturelles	35 244,7	0,0	0,0	35 244,7
4. Direction, Information et Services de soutien centralisés	20 446,0	2 551,7	6 712,0	24 606,3
Total Programme 1	110 585,5	2 551,7	6 712,0	114 745,8

COMPARATIF DES BUDGETS DE DÉPENSES 2007-2008 ET 2006-2007

Programme/Élément	2007-2008	2006-2007	Variation	
	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)	%
PROGRAMME 1				
Élément 1 : Immigration	3 794,8	3 794,8	0,0	0,0
Élément 2 : Francisation	51 100,0	45 800,0	5 300,0	11,6
Élément 3 : Intégration, Régionalisation et Relations interculturelles	35 244,7	35 244,7	0,0	0,0
Élément 4 : Direction, Information et Services de soutien centralisés	20 446,0	20 324,6	121,4	0,6
Total programme 1	110 585,5	105 164,1	5 421,4	5,1

Fiches explicatives

PROGRAMME 2 : ORGANISME RELEVANT DU MINISTRE

Élément	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements	Crédits
	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)
1. Conseil des relations interculturelles	727,8	8,0	3,0	722,8
Total – Programme 2	727,8	8,0	3,0	722,8

COMPARATIF DES BUDGETS DE DÉPENSES 2007-2008 ET 2006-2007

Programme/Élément	2007-2008	2006-2007	Variation	
	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)	%
PROGRAMME 2				
Élément 1 : Conseil des relations interculturelles	727,8	726,2	1,6	0,2
Total – Programme 2	727,8	726,2	1,6	0,2

3. DÉFINITIONS DES PROGRAMMES

Programme 1 **Immigration, Intégration et Communautés culturelles**

Ce programme vise à assurer le recrutement, la sélection et l'intégration linguistique, sociale et économique des immigrants, de même qu'à favoriser une société ouverte au pluralisme et propice au rapprochement interculturel. Les éléments de ce programme constituent l'ensemble des activités assumées par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.

(Ce programme représente 99,3 % du budget de dépenses du portefeuille « Immigration et Communautés culturelles »).

Programme 2 **Organisme relevant du ministre**

Ce programme vise à permettre au Conseil des relations interculturelles de conseiller la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles en matière de relations interculturelles et d'intégration des personnes immigrantes en favorisant notamment l'ouverture au pluralisme et le rapprochement interculturel.

(Ce programme représente 0,7 % du budget de dépenses du portefeuille « Immigration et Communautés culturelles »).

Fiches explicatives

4. MANDATS, FONCTIONS ET PRINCIPAUX SERVICES DES SECTEURS ET DES DIRECTIONS

HAUTE DIRECTION

Sous la supervision de la sous-ministre, diverses directions offrent des services centralisés.

Secrétariat du ministère

- Le *Secrétariat du Ministère* coordonne les relations interministérielles, intergouvernementales et internationales du Ministère ainsi que l'application ministérielle des lois d'accès et de protection des renseignements personnels. Il joue le rôle d'interface entre le cabinet ministériel, le bureau de la sous-ministre et l'ensemble du Ministère ainsi qu'avec le ministère du Conseil exécutif.
- Il regroupe la Direction de la coordination ministérielle et le Bureau de l'amélioration de la qualité ainsi que la Direction de la recherche et de l'analyse prospective.

Direction de la coordination ministérielle et Bureau de l'amélioration de la qualité

- La *Direction de la coordination ministérielle et le Bureau de l'amélioration de la qualité* assure la cohérence et la concordance des orientations du ministère. Elle coordonne l'élaboration et le suivi de la planification stratégique, de la reddition de comptes, des cahiers d'information destinés au ministre, de l'étude des crédits et des politiques et plans d'action gouvernementaux destinés à des clientèles et à des objectifs spécifiques. Elle contribue à l'amélioration de la qualité des services offerts par le Ministère par l'application de la politique ministérielle de la gestion des plaintes et par la mesure des attentes et de la satisfaction de la clientèle.

Direction de la recherche et de l'analyse prospective

- La *Direction de la recherche et de l'analyse prospective* élabore le programme ministériel de recherche dans une approche d'analyse prospective et en fonction des orientations et des activités du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.

Direction des affaires publiques et des communications

- La *Direction des affaires publiques et des communications* assiste et conseille les autorités et l'ensemble des unités administratives du Ministère en matière d'affaires publiques, de communication interne et externe et de services à la clientèle notamment par la préparation et la mise en œuvre globale d'un plan-cadre de communication et d'affaires publiques, par la collaboration aux activités de promotion relevant des secteurs du Ministère, par la création, la diffusion ou la mise en œuvre de publications, d'outils et de placements publicitaires, par la coordination des réseaux Internet et Intranet et par l'application de la politique linguistique. Elle gère le Centre de documentation, le Centre de gestion documentaire de même que le Centre d'appels.
- L'équipe professionnelle de la Direction des affaires publiques et des communications comporte cinq modules. Le module Stratégie et affaires publiques est supervisé par le directeur. Les modules Production et événements, Web, Documentation et administration de même que les Services à la clientèle relèvent de la chef de service à l'information.

Direction de l'évaluation, de la vérification interne et de la sécurité

- La *Direction de l'évaluation, de la vérification interne et de la sécurité* applique la Politique de vérification interne. Elle soutient la haute direction du Ministère dans sa déclaration de fiabilité des résultats et des contrôles dans le rapport annuel de gestion. Elle réalise des enquêtes en vue d'assurer l'application de la législation sur l'immigration ou en vue de prévenir, de détecter ou de réprimer les infractions et d'assurer la sécurisation des processus de sélection et d'immigration.

Fiches explicatives

Service de sécurité et des enquêtes

- Le *Service de sécurité et des enquêtes* coordonne la sécurisation des processus opérationnels qui soutiennent les activités d'immigration et d'intégration et appuie les secteurs opérationnels du Ministère dans l'analyse, la vérification et l'enquête.

Direction générale de l'administration

- La *Direction générale de l'administration* regroupe la Direction des ressources humaines, le Centre de support aux technologies, la Direction des systèmes d'information, la Direction des ressources matérielles et la Direction des ressources financières. Elle soutient et conseille les autorités et l'ensemble des unités administratives du Ministère en ces matières. Elle propose des orientations, élabore des politiques, suggère des stratégies de manière à favoriser une utilisation optimale des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles allouées au Ministère.

Direction des ressources humaines

- La *Direction des ressources humaines* assure un soutien et un rôle-conseil au regard de tous les secteurs d'activité des ressources humaines, soit la dotation des emplois, la planification stratégique de la main-d'oeuvre, le développement des personnes et de l'organisation, les relations de travail, la santé et la sécurité ainsi que la rémunération et l'assiduité. Elle assume un leadership stratégique en assurant une veille permettant de connaître les nouvelles tendances en ressources humaines et en les implantant au Ministère. Elle comprend le Service de la dotation, de la rémunération et des relations professionnelles.

Centre de support aux technologies

- Le *Centre de support aux technologies* est responsable de l'ensemble des aspects opérationnels liés au soutien en matière de technologies de l'information et des communications du Ministère. Elle assure la réalisation des travaux relatifs au développement, à l'évolution, à l'entretien et au soutien de la bureautique et de l'infrastructure technologique partagée du Ministère, tant au Québec qu'à l'étranger.

Direction des systèmes d'information

- La *Direction des systèmes d'information* est responsable du développement, de l'entretien et de tous les aspects opérationnels des systèmes d'information du Ministère en soutien à sa mission et à l'amélioration de sa prestation de services, dans le contexte particulier de la modernisation de l'État. Elle voit au développement, à l'évolution, à la continuité et au soutien des systèmes corporatifs, tant au Québec qu'à l'étranger, des banques de données ministérielles et des systèmes d'information stratégique pour les dirigeants.

Direction des ressources matérielles

- La *Direction des ressources matérielles* fournit de l'expertise, des conseils et du soutien en assurant des services efficaces et efficients de gestion immobilière, de télécommunications et de gestion des approvisionnements. Elle réalise les travaux nécessaires à la gestion de l'aménagement et des immeubles, à la sécurité des personnes et des biens, à l'implantation et à l'évolution des systèmes téléphoniques et de télécommunication ainsi qu'à l'acquisition de biens et services, d'équipements et de matériel.

Direction des ressources financières

- La *Direction des ressources financières* coordonne les opérations comptables et financières du Ministère, les activités de suivi des dépenses et des revenus ainsi que les travaux du cycle budgétaire (revue de programmes, crédits détaillés, défense des crédits et engagements financiers). Elle assume les opérations comptables et les activités de reddition de comptes sous sa responsabilité dans le respect des règles gouvernementales et des conventions comptables, de façon à refléter avec exactitude, fiabilité, intégralité et au moment opportun la situation financière du Ministère.

Fiches explicatives

SECTEUR DE L'IMMIGRATION ET DE LA FRANCISATION

Objectifs généraux

- Informer, recruter et sélectionner les candidats à l'immigration temporaire et permanente en fonction des besoins et de la capacité d'accueil de la société québécoise; s'assurer du respect des exigences réglementaires pour les immigrants sélectionnés et soutenir les partenaires dans la détermination ou la révision de l'admissibilité des demandeurs d'asile aux services gouvernementaux.
- Assurer la contribution de l'immigration au développement économique du Québec :
 - en encourageant et favorisant l'établissement et la rétention au Québec des gens d'affaires immigrants;
 - en répondant aux besoins spécifiques des entreprises et des régions en matière de recrutement de main-d'œuvre étrangère spécialisée ou stratégique.
- Favoriser la réunification familiale entre les résidents québécois et les membres de leur famille immédiate et s'assurer du respect des engagements pris à cet égard.
- Participer à l'effort de solidarité internationale à l'égard des réfugiés et autres personnes en situation particulière de détresse.
- Élaborer des orientations et des politiques visant à accroître le volume des étudiants internationaux, particulièrement en région, et à favoriser la transition vers un statut permanent.
- Prendre les dispositions nécessaires pour que les personnes qui s'établissent au Québec acquièrent, dès leur arrivée ou même avant qu'elles ne quittent leur pays d'origine, la connaissance de la langue française et pour favoriser l'usage de cette langue par les immigrants.

Modes d'intervention

- La promotion à l'étranger en vue de recruter et de sélectionner des personnes dont le profil correspond aux besoins et à la capacité d'accueil du Québec.
- L'information sur les processus d'immigration permanente ou temporaire donnée aux candidats à l'immigration, aux résidents du Québec désirant souscrire un engagement pour faciliter la venue d'un proche, aux entreprises souhaitant embaucher un travailleur étranger ainsi qu'aux établissements d'enseignement concernant les étudiants internationaux.
- L'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de recrutement, de sélection et d'intégration au milieu des affaires pour les candidats à l'immigration de la catégorie des investisseurs, des entrepreneurs et des travailleurs autonomes.
- La réception et le suivi des engagements de parrainage souscrits par des résidents québécois en faveur des membres de leur famille ou en faveur de réfugiés ou autres personnes en situation de détresse.
- Le traitement des demandes d'immigration permanente, de travail temporaire, d'études, d'engagement, de validation d'emplois temporaires et d'offres d'emplois assurées ainsi que la délivrance des certificats de sélection et d'acceptation.
- Le soutien et le conseil aux candidats sélectionnés et aux partenaires gouvernementaux.
- Les services de francisation (formation à temps plein et à temps partiel dans les établissements d'enseignement publics et les organismes communautaires, services de francisation en milieu de travail, allocations de soutien à la formation des immigrants, instrumentation des partenaires et outils d'apprentissage en ligne).
- Le site Internet ÉduQuébec-Régions afin de contribuer notamment au rayonnement des établissements d'enseignement supérieur en région auprès des étudiants internationaux.

Fiches explicatives

SECTEUR DE L'INTÉGRATION

Objectifs généraux

- Favoriser l'établissement et l'intégration sociale et économique des immigrants s'établissant sur le territoire québécois.
- Favoriser l'attraction et l'établissement durable des immigrants dans les régions hors du Montréal métropolitain et dans la Capitale-Nationale, de façon à ce que l'ensemble du Québec profite de l'apport de l'immigration.
- Soutenir et développer la cohésion sociale en soutenant le rapprochement, la concertation et la participation des personnes de toutes origines.
- Soutenir des actions visant l'élimination du racisme et de la discrimination, le développement des relations interculturelles et contribuer à la pleine participation des immigrants et des membres des communautés culturelles.

Modes d'intervention (les services, les actions, les partenariats)

- L'information sur les services d'immigration et d'intégration est donnée en divers lieux (à l'aéroport, dans les services Immigration-Québec) et par différents modes de prestation dont notamment les services en ligne par l'entremise de 3 sites web.
- Les services d'accueil sont assurés auprès des réfugiés publics par les services Immigration-Québec. Ils sont aidés pour la recherche d'un logement et afin de s'installer et s'intégrer à la société québécoise. Un programme d'accueil et d'installation permet un soutien financier à l'installation (achat de biens et services).
- Les services d'accompagnement personnalisé soutiennent les candidats à l'immigration et les nouveaux arrivants dans leurs parcours d'intégration à la société québécoise. Ils sont offerts à nos points de services ou par l'entremise des organismes communautaires partenaires.
 - Le service d'accompagnement personnalisé est une aide individuelle, de durée ou d'intensité variable, s'adaptant aux besoins de la personne immigrante (première entrevue d'accueil au Québec, session d'information sur les réalités socioéconomique du Québec).
 - Le service d'information sur les professions réglementées informe le nouvel arrivant sur des sujets comme le contexte réglementaire, les attributions des professions régies par les ordres professionnels, le processus d'admission aux professions régies par les ordres professionnels, les documents requis pour soumettre une demande de reconnaissance d'équivalence de diplôme ou de formation, l'évaluation comparative des études effectuées hors du Québec.
 - Les organismes communautaires partenaires offrent un service de soutien aux nouveaux arrivants.
- Découlant du Groupe de travail de parlementaires et de l'Équipe de travail sur la reconnaissance des diplômes et des compétences des personnes immigrantes, des travaux, des actions et la réalisation de projets d'intervention permettent d'aider les personnes immigrantes à faire valoir la reconnaissance de leurs formations et de leurs compétences acquises hors du Québec et ainsi lever les obstacles à l'emploi (projets avec les ordres professionnels, accès à la formation d'appoint, fiches d'information sur les professions régies, évaluation des pratiques des ordres, Comité multipartite).
- Des travaux et des actions sont menés en matière de relations interculturelles, de promotion de la diversité ethnoculturelle et de lutte contre la discrimination et le racisme (agents de liaison en lien avec les communautés culturelles, travaux de consultation et élaboration d'une politique et d'un plan d'action, groupe de travail sur le profilage racial, tables de travail avec des communautés culturelles, organisation d'événements ministériels : Mois de l'Histoire des Noirs, Semaine d'actions contre le racisme, Prix québécois de la citoyenneté, Semaine québécoise des rencontres interculturelles, soutien à des projets de rapprochement interculturel et de lutte contre le racisme, Service-conseil en relations interculturelles).

Fiches explicatives

- Plusieurs actions sont menées en lien avec la régionalisation de l'immigration (promotion des régions auprès des immigrants par les services d'Immigration-Québec et les partenaires, arrimage entre les besoins de main-d'œuvre des régions et les candidats intéressés, établissement de partenariats solides et répondant aux besoins de régions, élaboration de plans d'action régionaux adaptés aux spécificités régionales et locales, accélération de la signature d'ententes de régionalisation avec les conférences régionales des élus, signature d'ententes avec des municipalités, développement et soutien de projets avec divers partenaires régionaux).
- Les partenariats interministériels assurent une cohérence de l'action gouvernementale dans la mise en œuvre de différentes politiques et stratégies mises de l'avant (égalité entre les hommes et les femmes, aînés, jeunes, personnes handicapées, ruralité, développement économique des régions, effectifs dans le secteur de la santé).